

OBJET : DENOMINATION DE RUES.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

De nombreuses rues de Saint-Denis, et en particulier dans le secteur de Ste-Clotilde, ne sont pas dénommées. Une Commission Municipale a dressé la liste de ces rues et vous propose d'affecter à chacune d'elle les noms suivants :

- RN.2 voie médiane entre le carrefour "Butor-Maréchal Leclerc" et le carrefour de la Jamaïque : Avenue Léopold RAMBAUD
- RN.2 entre le carrefour de la Jamaïque et le CD.44 : Boulevard du Chaudron
- CD.44 entre l'Eglise et le CD.60 : Avenue LECONTE de LISLE
- CD.44 entre le CD.60 et la RN.2 : Avenue Eudoxie NONGE
- RN.2 entre le CD.44 et le pont de la Rivière des Pluies : Route de la Rivière des Pluies
- CD.60 : Route de Moufia
- CD.49 : Route de Bois de Nèfles
- Voie d'accès au C.E.S. "Les Alizés" : Avenue Joseph BEDIER
- Voie d'accès à la D.D.A.S.S., du CD.44 au lotissement de Moufia : Avenue Hippolyte FOUCQUE
- Voie entre l'Avenue Hippolyte FOUCQUE et l'Université : rue Albert LOUGNON
- Voie desservant la "S.I.D.R. en bois" depuis le CD.44 : rue SOURIS
- Chemin Sévagamy : Route des Tamariniers
- Chemin Lory les Hauts et Lory les Bas : rue Lory les Hauts et rue Lory les Bas
- Voie comprise entre la rue Lory les Hauts et la rue SOURIS à partir du CD.44 : rue LACROIX
- Voie comprise entre le Chemin Tessan et le Chemin Lory les Hauts : rue de l'ancienne Poste
- Voie parallèle au CD.44, entre la rue de l'Ancienne Poste et la rue SOURIS : rue Marc BOYER

.../...

- Voie parallèle au CD.44, entre la rue Lory les Hauts et la rue SOURIS : rue Méziaire GUINARD
- Voie reliant le Chemin Lory les Hauts au Chemin Tessen : Allée des Manguiers
- Voies de la Z.R.H.I. de Ste-Clotilde
 - . entre la RN.2 et le Chemin Desbassyns : rue Papangue
 - . entre la RN.2 et le CD.44 : rue Vallon HOARAU
 - . entre la rue Vallon HOARAU et Chemin LALLEMAND : rue Labor ROBERT
- Chemin LALLEMAND : rue du Gymnase
- Chemin DESBASSYNS : Avenue DESBASSYNS
- Voie de la Z.A.C. des Patates à Durand, entre le CD.44 et la route du Bois de Nèfles : Boulevard des Tamarins
- Chemin Lancastel : rue des Deux Canons
- Voie d'accès au cimetière de Ste-Clotilde : Allée du Cimetière
- Voie Nouvelle, entre la rue Maréchal Leclerc et le Bd Lancastel : rue Raoul HOARAU

Je vous demande votre avis sur ces propositions.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables aux propositions énoncées. Toutefois, elles soulignent qu'il peut y avoir risque de confusion entre la rue des Tamariniers et le Boulevard des Tamarins.

D'autre part, elles préféreraient pour la voie nouvelle, entre la rue Maréchal Leclerc et le Boulevard Lancastel, l'appellation de "Boulevard de l'Océan".

Enfin, elles proposent d'ajouter à la liste l'appellation "Rampes de Saint-François" au CD 43, entre le Boulevard Monseigneur Mondon et la Chaumière, et de dénommer dès maintenant le futur prolongement du Boulevard Lucien Gasparin : Boulevard Etienne Regnault".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Je propose qu'on donne à une rue le nom de "Raoul Nativel", qui a été le Bâtonnier des avocats et Maire de la Commune.

Mme ROCHE - On ne l'a pas oublié ; on se propose de donner son nom à la voie devant le futur Tribunal au Butor.

LE MAIRE - C'est entendu, mais il faut préciser que ce ne sera pas une avenue, mais une sorte de mail que l'on pourra appeler ainsi. Je demande à Madame ROCHE de vous rappeler qui était Monsieur SOURIS.

Mme ROCHE - Monsieur SOURIS, originaire de Sainte Clotilde, fut instituteur à Saint-Denis. Il est le premier à avoir rédigé une histoire de la Réunion ; son prénom est, je crois, Eugène.

LE MAIRE - Il vaudrait mieux mettre "rue Eugène SOURIS"

Mme ROCHE - Justement, on devait vérifier le prénom et le faire ensuite figurer sur la plaque.

LE MAIRE - Pour la rue Marc BOYER, il s'agit bien de l'ancien Adjoint de Sainte Clotilde.

Mme ROCHE - C'est bien cela. Pour Mézière GUINARD, il s'agit d'un ancien professeur, et on a donné son nom à une rue proche du Campus Universitaire.

M. Marc GERARD - Il faudrait réserver une rue pour M. Raymond BARRE.

LE MAIRE - Cela a été prévu à la place de l'allée des Manguiers.

Mme ROCHE - Oui, mais M. Marc GERARD je crois, avait demandé de conserver l'allée des Manguiers, bien que ce soit de l'autre côté, complètement en dehors de Saint-Denis.

M. Marc GERARD - Il y a là confusion, car je ne suis pas au courant de ce problème.

LE MAIRE - Je pense que cela va créer une confusion.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ.
